DOUVRES INFO

INFORMATIONS MUNICIPALES DE DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

DOUVRES LA DELIVRANDE TAILLEVILLE C2N

MARS 2021

URBANISME

Hauts-Prés : une reconnaissance menant vers la labellisation ÉcoQuartier.

Présentation en page 2 + Supplément en annexe

ÉDITO

CHÈRES DOUVRAISES, CHERS DOUVRAIS,

Nous allons reprendre, au-delà de la mise en œuvre du nouvel outil de démocratie participative « Cofonder.fr », l'**ouverture des commissions municipales**. C'est une occasion, pour les plus de 16 ans, de participer concrètement et positivement à la vie de la commune et de découvrir, de l'intérieur, son fonctionnement. N'hésitez pas à venir partager vos idées, vos compétences, vos visions, votre vécu. Bien sûr, pour l'instant ces réunions se déroulent par visioconférence, mais nous les réorganiserons en présentiel dès que possible.

Je me félicite évidemment de la reconnaissance, par les services de l'État, par des jurys (régional puis national) très exigeants, de la **pertinence de notre éco-quartier**, dont vous découvrirez, sur le document inséré dans ce numéro, les toutes prochaines étapes. C'est un **projet indispensable** pour le futur de notre commune, son attractivité, sa biodiversité, sa mixité sociale et sa qualité de vie. D'autres projets urbanistiques, portés par des investisseurs privés, viendront renforcer ces objectifs et compenser les chiffres du recensement en baisse constante depuis plusieurs années.

La mise en œuvre du procédé de **décarbonatation** par le Syndicat d'Eau Potable va permettre de réduire en amont le taux très élevé de calcaire, permettant ainsi d'importantes économies d'investissement et de fonctionnement engendrées par les adoucisseurs. L'eau produite sera par ailleurs parfaitement consommable.

Je tiens à rappeler l'importance de la participation de chacun, à son niveau, **au respect de notre cadre de vie**. Nous avons rappelé, dans ce DI, les principaux actes concrets le permettant. Bien évidemment, tout contrevenant à ces règles de bien vivre ensemble s'expose aux contraventions et suites prévues à cet effet. Je ne doute pas que le civisme partagé par la très grande majorité l'emportera petit à petit.

Même si, comme pour **l'école de musique intercommunale** et quelques activités sportives, des solutions adaptées ont pu être trouvées, j'espère que, grâce aux tests et à la **vaccination**, ainsi qu'au maintien des gestes barrière, la vie culturelle, associative et sportive, pourra reprendre prochainement.

Enfin, pour terminer, je tiens à féliciter **Oscar**, notre jeune et brillant sportif pour ses résultats, mais aussi son exemplarité pour la motivation, la ténacité et la constance dont il sait faire preuve et qui vont lui permettre dans l'avenir d'atteindre des objectifs encore plus élevés.

Bien sincèrement
Le Maire, Thierry LEFORT

ACTUALITÉS

UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE POUR CŒUR DE NACRE

C2N CŒUR DE NACRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE-SUR-MER

Comme vous avez sûrement pu déjà le constater, le logo de la communauté de communes Cœur de Nacre vient de changer. Une réflexion engagée avec les représentants des communes, les habitants et les agents du territoire a permis de proposer une nouvelle identité graphique, plus moderne et davantage en cohérence avec les valeurs du territoire, adaptée aux nouveaux médias.

Afin de mieux marquer l'appartenance de chaque commune à ce même territoire, des services et équipements qui lui sont propres ou délégués, un logotype « C2N » sera désormais apposé en complément de chaque identité visuelle. C'est pourquoi vous verrez dorénavant le logo de la commune présenté de cette manière :

DOUVRES LA DELIVRANDE TAILLEVILLE C2N

SOMMAIRE

COVID-19 : VACCINATION

DÉCARBONATATION DE L'EAU P.3

DÉCHETS VERTS P.4

MENTIONS LÉGALES :

Douvres info - Bulletin communal bimestriel de Douvres-la-Délivrande
Directeur de la Publication : Thierry LEFORT
Rédactrice en Chef : Séverine ZAMIT
Comité de rédaction : Thierry LEFORT, Fabienne LEROUX, Emilie DELANOY, Séverine ZAMIT
Conception graphique et maquette : Pascal LOUAIL (CracBoumHue)
Impression : Caen Repro / Crédits photos : Commune de Douvres-la-Délivrande (sauf mention contraire) / Tirage : 2700 exemplaires /Tél. : 02 31 36 24 24 / infos@mairie-douvres14.com

URBANISME

ÉCO-QUARTIER DES HAUTS-PRÉS

Lancé en 2013, le projet d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Hauts-Prés se poursuit. Alors que certaines constructions en sont au stade des finitions et des derniers aménagements, d'autres projets, tels que la résidence intergénérationnelle ou l'ilôt de maisons « groupées » prévus à l'entrée de l'éco-quartier devraient très prochainement voir le jour. Les chantiers de la deuxième phase sont également en cours et, pour certains, en attente de réalisation. (Cf. Supplément en annexe).

Le projet, confié à l'aménageur Nexity, s'inscrit dans une **démarche d'aménagement durable et environnemental** mise en œuvre par l'application de la **séquence ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) et par l'engagement de la commune dans un processus de labellisation ÉcoQuartier. Il répond aussi à la nécessité de conserver le dynamisme et l'attractivité de la commune, d'enrayer la baisse du nombre d'habitants, de permettre à des jeunes ménages primo accédant de pouvoir construire sur Douvres et de proposer un parcours résidentiel pour les aînés.

L'application de la séquence ERC

Tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou tout projet soumis à diverses procédures relevant du code de l'environnement (autorisation environnementale...) doit respecter le schéma suivant, dans l'ordre : **ÉVITER** les atteintes à l'environnement ; **RÉDUIRE** ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ; **COMPENSER** ces atteintes dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées et réduites s'il reste un impact résiduel notable.

L'objectif est **d'éviter une perte nette de biodiversité,** voire de **tendre vers un gain de biodiversité.**

Prévu initialement pour être déployé sur 59 ha, le projet des Hauts-Prés a été diminué à 28 ha. Il comprend, sur son assiette, le boulevard urbain de contournement et une densité importante de 25 logements/ha en moyenne, permettant ainsi de **préserver une surface importante d'espaces agricoles** ainsi que le siège de l'une d'entre elles. Des **mesures compensatoires** apportant une **contrepartie positive** sont également mises en place. Le projet prévoit notamment la création d'une **biodiversité riche** sur des parcelles de cultures intensives ainsi que l'aménagement de **cheminements doux** traversant les zones d'habitat et se raccordant sur d'autres cheminements existants.

Par ailleurs il a vocation à **favoriser la mixité sociale** par la diversification des formes d'habitat (pavillons sur lots libres, maisons groupées, habitat intermédiaire, petits collectifs) et des statuts (propriétaires, locataires, privés, locataires du parc social). Il a notamment permis à de jeunes couples douvrais d'accéder à la propriété dans un environnement de qualité et avec des prix de terrains maîtrisés.

Le label ÉcoQuartier

La commune et Nexity se sont engagés dans un **processus de labellisation ÉcoQuartier.** La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Le projet **vient d'être labellisé par les commissions régionales et nationales pour l'étape 2** correspondant à l'avancement du projet. Cette distinction a été obtenue après des audits approfondis, grâce à la mobilisation de tous les porteurs de ce projet. Elle sera définitivement acquise 3 ans après la finalisation de ce dossier, à l'issue des **quatre étapes** correspondant aux différents stades du projet.

La première étape, symbolisée par la **signature de la charte**, a permis de fixer des objectifs précis et ambitieux en matière de transition environnementale, sociale et économique.

La seconde étape, consistant en une **évaluation de la qualité du projet** s'appuyant notamment sur la vérification de 20 points d'engagement définis dans le référentiel ÉcoQuartier, vient tout juste d'être franchie.

Le 9 février dernier, lors d'une **cérémonie dématérialisée**, la commune s'est vue remettre le **label « ÉcoQuartier - étape 2 »** par Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du logement.

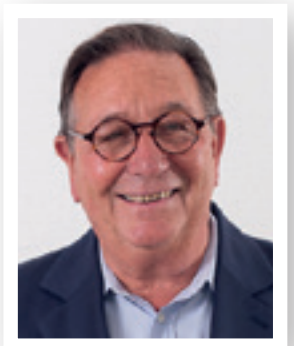

ZOOM SUR : PATRICK DUBOIS, MAIRE ADJOINT URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pouvez-vous nous parler de vous, de votre parcours ?

Je suis arrivé de Lille en 1997 pour raisons professionnelles, j'ai 69 ans et j'ai fait une grande partie de ma carrière dans l'aménagement du territoire et l'immobilier comme directeur de sociétés d'économie mixtes à Lille, Rennes et Caen. J'ai quitté le Nord pour m'installer à Douvres et n'en suis jamais reparti. Je suis un retraité actif, je travaille dans le développement de projets hôteliers et immobiliers.

Je me suis engagé aux côtés de Thierry Lefort avec pour objectif de développer la commune en travaillant dans mes domaines de compétence que sont l'urbanisme et la construction et avec, pour fil conducteur, l'amélioration du cadre de vie, le bien vivre et une croissance maitrisée et équilibrée de la population.

Pouvez-vous nous présenter la commission dont vous avez la charge, nous parler de sa composition de son organisation ?

La délégation d'adjoint à l'urbanisme est très complète, elle associe des actions au quotidien et la mise en œuvre de projets à moyens termes. Au quotidien, ma délégation prévoit de signer les permis de construire, les autorisations de travaux et les certificats d'urbanisme demandés par les habitants pour vendre, rénover ou construire leur habitation. Cette mission est importante car le contrôle des constructions, clôtures, ou des dépendances, contribue à l'amélioration du cadre de vie.

La commission est composée de dix membres venant d'horizons différents, permettant ainsi une approche diversifiée des sujets abordés. Le rôle de la commission est de travailler sur des projets d'urbanisme, en apportant des idées qui sont mises en débat puis arbitrées afin de lancer les projets en validant leur cadre juridique, financier et le calendrier de réalisation.

Pour le volet emploi, Fabienne Leroux, conseillère municipale, a pris en charge à mes côtés cette partie très importante de la délégation en liaison avec la communauté de communes. Sur des grands projets, la commission est élargie à l'ensemble du conseil municipal de manière à faire participer l'ensemble des élus aux grands projets.

Quels sont les grands chantiers en cours ?

Le chantier de l'éco-quartier des Hauts-Prés est actuellement le plus conséquent. Après l'aménagement des deux premières phases, nous travaillons sur les troisième et quatrième phases ainsi que sur la terminaison et le raccordement du boulevard urbain. Ce nouveau quartier, qui prévoit environ 700 logements, permettra de compenser l'érosion naturelle de la population en apportant, à terme, un excédent net de 500 à 600 nouveaux habitants dans la commune.

Un autre projet en cours est l'aménagement du terrain face à la Mairie pour lequel un opérateur a déposé un permis de construire mixant habitat libre, maisons individuelles et services. Ce projet est en cours d'instruction.

D'autres constructions de collectifs en centre-ville sont à l'étude : logements en accession libre, des logements sociaux et résidence sénior. Ces différents projets offriront un choix varié de logements pour tous les âges et tous les budgets.

Le projet « Terre et Mer » (ancienne Mairie) va bientôt faire l'objet d'un permis de construire pour la création d'un hôtel - restaurant gastronomique disposant d'une vingtaine de chambres avec un concept basé sur l'événementiel.

Par ailleurs, nous poursuivons le travail engagé sur les espaces interstitiels de la commune. Après la rue de Normandie dont les travaux sont achevés, nous avons commencé, dans le cadre de la commission, une réflexion sur un secteur entre la rue de l'Église et la promenade Thomas de Douvre.

Le développement de la zone d'activité de la Fossette, piloté par la communauté de communes mais dont j'assure le suivi avec le vice-président de l'intercommunalité, est également l'un des grands chantiers en prévision sur la commune.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La compétence en matière d'**élaboration des documents d'urbanisme** (plan local d'urbanisme) figure au titre des **compétences obligatoires des communautés de communes**. La loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » conforte cette compétence de plein droit pour toutes les intercommunalités et prévoit que les communautés de communes non compétentes au 31 décembre 2020 le deviendront de plein droit au 1er janvier 2021, date repoussée au 1er juillet.

Le PLUi, étant donné son échelle intercommunale, **permet** :

- d'appliquer une **stratégie de développement durable** cohérente en préservant les ressources et les espaces;
- de **limiter l'étalement urbain et les déplacements** en proposant des espaces partagés et équilibrés sur le territoire intercommunal;
- de **favoriser un développement harmonieux** des différentes communes composant l'EPCI grâce à une insertion architecturale, urbaine et paysagère collective.

ACTION SOCIALE

COVID-19 : VACCINATION

Démarrée fin décembre 2020, **la campagne de vaccination contre la COVID-19 s'est élargie**, depuis le 18 janvier, aux **personnes âgées de plus de 75 ans**. Les personnes concernées souhaitant se faire vacciner ont la possibilité de prendre rendez-vous et de se rendre dans l'un des centres de vaccination mis en place dans le département.

La mobilité étant une problématique importante, en particulier concernant les publics les plus âgés, la Municipalité a saisi l'opportunité de mettre en place une demi-journée de vaccination proposée par la Préfecture avec l'équipe mobile du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Ainsi, les 29 janvier et 26 février derniers, 42 de nos plus anciens parmi les plus fragiles ont pu être contactés. Ils ont ensuite été reçus au gymnase, aménagé pour la circonstance, par une équipe municipale (élus, agents, bénévoles) attentive, et vaccinés dans les meilleures conditions par l'équipe mobile du SDIS énergique et très à l'écoute de nos séniors.

La mobilisation et la coordination efficace entre tous les acteurs – préfecture, SDIS, équipe municipale, médecins – ont permis le bon déroulement de cette vaccination dans les locaux du centre sportif de Douvres.

Trois principes pour la vaccination COVID-19 : gratuité, liberté et sécurité

La vaccination est **gratuite** pour tous car personne ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.

Elle n'est **pas obligatoire** et repose sur une décision partagée entre le patient et le médecin. Le consentement doit être recueilli au préalable et tracé dans le dossier médical de la personne vaccinée.

La **sécurité** est également un enjeu essentiel. La vaccination se fait dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé en France. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-COVID-19. Sur le site : **signalement-sante.gouv.fr,** chacun, professionnels de santé ou personnes vaccinées, peut **signaler tout effet indésirable à la suite d'une vaccination**.

Pourquoi se faire vacciner contre la COVID-19 ?

Le premier objectif de la vaccination est de diminuer le nombre de formes graves de COVID-19. Les résultats des études des candidats vaccins montrent que la vaccination permet de réduire significativement les formes graves et par conséquent la mortalité due au virus.

Couplé avec les mesures barrières, le vaccin contribuera à maîtriser l'impact de l'épidémie sur le long terme.

(Sources : ameli.fr)

CADRE DE VIE

DÉCARBONATATION DE L'EAU

La dureté d'une eau est fonction des quantités de calcium et de magnésium qu'elle contient (ions calcium (Ca2+) et magnésium (Mg2+)). Une eau est dite dure ou calcaire quand son Titre Hydrotimétrique (TH), taux qui mesure sa minéralisation, est supérieur à 15 °F (degré français). Ce taux varie selon les régions. Dans le Calvados, le TH se situe entre 15 et 25° F, l'eau y est donc moyennement calcaire.

La présence de calcaire dans l'eau provoque la création de tartre et peut donc être la cause de certaines perturbations au sein des foyers. La décarbonatation est un procédé visant à adoucir l'eau en réduisant le risque de formation du calcaire sans le supprimer totalement. Elle permet l'obtention d'un compromis entre le bon équilibre minéral de l'eau et le niveau optimum de dureté.

Il existe plusieurs techniques de décarbonatation. Celle pressentie pour Douvres est la **décarbonatation sur résines échangeuses d'ions** :

Les résines d' adoucissement échangent les ions sodium de la résine contre les ions calcium et magnésium de l' eau. Lorsque la résine est saturée, il faut la régénérer à l' aide d' une solution concentrée d' acide.

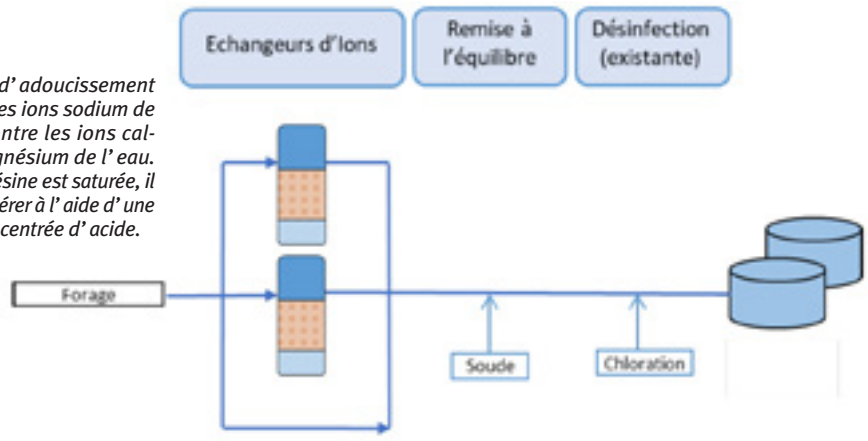

Jean-Michel Godet, conseiller municipal de Douvres, Président du SIAEP.

« Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) qui couvre les communes de Plumetot, Cresserons, Luc-sur-Mer et Douvres-la-Délivrande, a pris la décision d'investir dans un système de décarbonatation, visant à traiter le problème du calcaire et ses effets nocifs sur les installations sanitaires et sur l'électroménager. Dès la rentrée de septembre, les questions techniques de faisabilité en proximité du forage de la poterie et celui de Luc-sur-Mer ont été étudiées pour permettre un lancement de cette opération. En traitant le problème du calcaire à la source, cet équipement, permettra, pour tous les abonnés, de disposer à la fois d'une eau de qualité sur le plan sanitaire mais aussi d'une eau adoucie. Si dans cette période d'incertitudes le calendrier prévisionnel est respecté, la mise en service de ces nouvelles installations est prévue au plus tard en juin 2022. Attentif à l'information auprès des abonnés, le SIAEP a adressé un premier courrier d'information début juillet 2020 et organisera, dès que le projet sera avancé, plusieurs réunions d'informations afin de présenter ce projet dont l'objectif principal est avant tout d'assurer une distribution d'eau de haute qualité pour tous. »

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Il semble utile de rappeler que pour bien vivre ensemble, la **participation de chacun d'entre nous au respect de certaines règles élémentaires** de bon voisinage, de sécurité et de civisme est **nécessaire**.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES EN VIGUEUR AU SEIN DE LA COMMUNE :

Dépôt d'ordures

Le dépôt sauvage d'ordures ménagères, de matériaux ou d'autres déchets sur la voie publique est strictement interdit. Tout contrevenant est passible d'une **amende de 135 euros** (Cf. articles R.632-1 et R.635-8 du Code Pénal). De trop nombreux dépôts de déchets sur la voie publique et particulièrement au niveau des Points d'Apport Volontaire sont à déplorer. Nous vous rappelons qu'il est possible de signaler qu'un container est plein en composant simplement le **0 800 100 461** (appel gratuit depuis un poste fixe et non surtaxé depuis un mobile). Vous pouvez par ailleurs déposer dans tous les PAV présents sur la commune. Les bacs d'ordures ménagères et sacs de tri sélectif sont à sortir uniquement la veille au soir du jour de collecte (désormais le jeudi pour toute la commune).

Finition des clôtures

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit que les façades, soubassements, murs de soutènement et de clôture qui ne sont pas réalisés avec des matériaux destinés à rester apparents **doivent recevoir un enduit ou un parement** dont la couleur respecte les principes définis dans le même PLU (consultable en Mairie ou sur notre site internet : www.douvres-la-delivrande.fr, rubrique « Urbanisme »).

Propriétaires de chiens

Tout propriétaire de chien qui promène son animal sur le domaine public est tenu de le **tenir en laisse**. Tout contrevenant est passible d'une **amende de 35 euros**. Pour rappel, si l'animal non tenu en laisse mord un passant, le propriétaire est passible de poursuites pénales.

Tout propriétaire de chien est également **tenu**, pour des raisons d'hygiène publique, **de procéder** immédiatement, par tout moyen approprié, **au ramassage des déjections canines** de son animal. Toute infraction constatée fera l'objet d'une **contravention** d'un montant de **135 euros**.

Stationnement sur les trottoirs

Le stationnement de véhicule sur un trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons est considéré comme **gênant** et **dangereux** et est par conséquent **interdit** et passible d'une amende de **135 euros**. Il en est de même à l'approche d'un carrefour. En cas d'accident d'un piéton, la responsabilité de l'automobiliste en infraction sera recherchée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAU CHARCUTIER-TRAITEUR

Le 10 décembre dernier, Laurent Patalier, charcutier-traiteur depuis 40 ans, a ouvert sa boutique Place de la Basilique. Également boucher de métier, il continue à se rendre chaque matin, depuis 20 ans, au marché couvert de la Halle de Cabourg pendant que Mylène tient la boutique. Tous les produits sont faits maison, élaborés par L. Patalier lui-même, chaque après-midi dans son laboratoire de la ZAC de la Fossette. En cette période, **en raison du couvre-feu, la boutique est ouverte en continu** : Mylène vous accueille **de 9h à 18h**.

Charcutier-traiteur
L. PATALIER
5, Place de la Basilique
Tél. 06 59 86 02 36
Ouvert du lundi au dimanche matin (fermeture le mercredi) de 9h à 13h et de 16h à 19h30

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

ÉCOLE DE MUSIQUE LA CROCH'COEUR

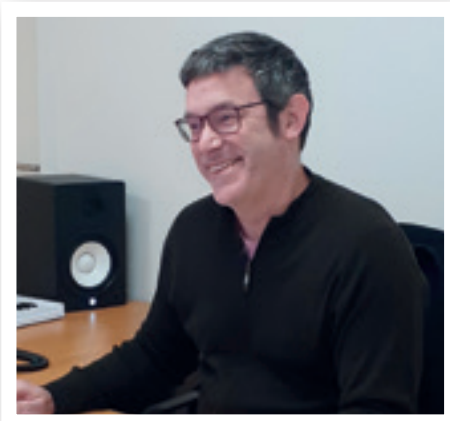

QUESTIONS À JÉRÔME BOULAY, NOUVEAU DIRECTEUR DE LA CROCH'CŒUR :

Vous êtes, depuis peu, le nouveau directeur de l'école de musique intercommunale. Pouvez-vous vous présenter, nous dire quelques mots de votre parcours ?

J'ai 48 ans et derrière moi un déjà long parcours en École de musique. J'ai travaillé pendant dix ans pour la Maison de la Musique et la Saison musicale d'Hérouville-Saint-Clair, puis assuré depuis 2011 la direction de l'École de musique de Ouistreham et du Festival « Ouistreham Jazz Escales ».

Quel est le fonctionnement actuel de l'école de musique, quelles adaptations ont été mises en place pour répondre aux contraintes du contexte sanitaire ?

L'équipe enseignante a su développer des trésors d'inventivité pour maintenir le lien avec nos élèves. Des cours à distance sont proposés, aux horaires habituels des élèves lorsque cela est possible. En complément, des supports vidéo et des documents sont mis à disposition sur des plateformes en ligne. Les familles nous ont fait un retour positif de cette expérience. Elles sont particulièrement sensibles à l'investissement de l'équipe pour maintenir la continuité des apprentissages.
C'est l'activité en collectif et le public adulte qui ont payé le plus lourd tribut à cette circonstance inédite. Aujourd'hui encore, seuls les élèves mineurs (hors pratiques vocales) et les élèves de 3ème cycle peuvent être accueillis au sein de l'établissement.

Il nous tarde à tous de retrouver le plaisir de pratiquer la musique en groupe !

Quels sont les projets, les objectifs pour cette année 2021 et à plus long terme ?

Nous avons à cœur de renforcer la présence de l'école sur le territoire, au service de tous les musiciens amateurs qui le font vivre. Nous chercherons à renouveler les publics qui la fréquentent, à développer les actions hors-les-murs et en direction des scolaires. Nous allons également renforcer la dynamique de travail avec l'équipe du Cube autour de la saison artistique. L'école est pleine de ressources, cela ouvre de belles perspectives !

LA CROCH'CŒUR
C3 Le Cube - 3 allée du Temps Libre
14440 DOUVRES-LA DÉLIVRANDE
02 31 37 75 62 - musique@c3lecube.fr
www.coeurdenacre.fr - Facebook : La Croch'Coeur

COUP DE CHAPEAU

Oscar Dugué, jeune Douvrais champion d'athlétisme

Oscar, 16 ans, pratique l'athlétisme depuis seulement 4 ans. En peu de temps ce jeune sportif a enchaîné records sur records, titres départementaux et régionaux.
Ce, désormais, « sportif de haut niveau catégorie espoir » s'est déjà distingué dans plusieurs disciplines. Champion au pentathlon, au 50 m haies, à l'octathlon, au saut en longueur et au 100m haies pour le niveau départemental et au 100 m haies, au saut en longueur et au 110m haies pour le niveau régional. Il a également battu le record du Calvados au triathlon, au 50 m haies, au 60 m haies et au 100 m (record qui datait de 2001) ainsi que le record de Normandie du 60 m haies à Nantes en janvier dernier. Le temps effectué lors de ce 60 m haies (7"80) le classe pour le moment en tant que « meilleure performance mondiale de l'année ».
Son dernier exploit date du dimanche 21 février dernier : Oscar a été sacré champion de France du 60 m haies cadet à Miramas.
Toutes nos félicitations à Oscar pour ce beau et fulgurant palmarès !

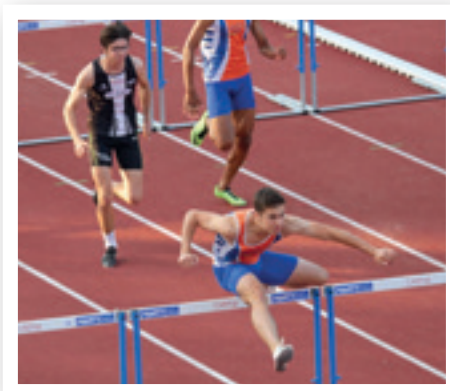

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT

Les chiffres de population des communes, appelés « **populations légales** », sont mis à jour chaque fin d'année par l'Insee. Ces chiffres, entrant en vigueur au 1er janvier, servent de référence à de nombreux calculs ayant un impact direct sur le fonctionnement de la collectivité : calcul des dotations versées par l'État, calcul des barèmes de taxes... Ils servent également à déterminer le nombre de conseillers municipaux ainsi que le mode de scrutin à appliquer lors des élections municipales.
Les **populations légales** d'une commune détaillent la **population municipale**, la **population comptée à part** et la **population totale**.
La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement, une communauté ou habitation mobile.
La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune comme les étudiants par exemple.
Les données disponibles cette année ont été collectées entre 2016 et 2020. Les chiffres sont arrêtés à une « date médiane », ici le 1er janvier 2018. L'Insee recommande de comparer deux recensements sur une période d'au moins cinq ans.
À partir des données de 2013, on peut donc constater que la commune connaît une baisse de -0,5% avec une perte de 132 habitants sur la population municipale. Plus largement, une panne de croissance démographique est constatée sur la région Normandie qui peut en partie s'expliquer par une baisse du solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès).

Populations légales Douvres-la-Délivrande 2013 et 2018 :

Année	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
2018 (en vigueur au 1er janvier 2021)	**4999**	**204**	**5203**
2013 (en vigueur au 1er janvier 2016)	**5131**	**278**	**5409**

INFOS PRATIQUES

DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts évolue. Le nouveau calendrier prévoit un **ramassage tous les 15 jours** et une **quantité de déchets limitée à 3 contenants** (au choix de l'usager, sauf sacs poubelle noirs ou jaunes), ou fagots.

Que sont les déchets verts ?

L'herbe issue de la tonte et du fauchage, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille et de débroussaillage, les végétaux non malades et non envahissants issus du nettoyage des massifs et les fruits non consommables tombés des arbres.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a pour ambition de **faire évoluer les pratiques des particuliers** afin, dans un premier temps, de **réduire le volume global de déchets verts** à collecter sur le territoire pour aller vers une suppression totale des collectes à l'horizon 2022. Aussi, dès les prochains passages, **les déchets issus des tontes ne seront plus collectés.**
Les déchets verts, ou déchets organiques, peuvent en effet tout à fait être **réutilisés** ou **revalorisés** directement dans les jardins. Différentes méthodes, éco-responsables et économiques sont assez simples à mettre en œuvre.

Comment valoriser ses déchets verts ?

Le mulching : Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse équipée d'une sorte de broyeur intégré coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse pour former un mulch ou paillis qui sert d'engrais naturel.
Le broyage : Le broyage des végétaux consiste à réduire la masse produite lors des travaux de jardinage, en utilisant un broyeur. Celui-ci permet de hacher les feuilles, brindilles, petites branches et autres résidus de taille. Le broyage réduit le volume des déchets de moitié. Ces derniers peuvent ensuite être réutilisés sous forme de paillage ou de compost.
Le paillage : Le paillage consiste à recouvrir le sol du jardin de matières organiques (broyats, feuilles mortes, tontes...) afin de le protéger et d'en préserver l'humidité.
Le compostage : Les déchets verts sont déposés dans un composteur* ou en tas au fond du jardin. Le processus de transformation de ces déchets forme le compost, sorte de terreau très utile pour le jardinage.
*Des composteurs peuvent être fournis par le service « environnement » de Cœur de Nacre (composteur de 400l, bois ou plastique au prix de 10€).
Réservation au 0800 100 461
ou par email : environnement@coeurdenacre.fr

Afin d'encourager les habitants du territoire et de les sensibiliser à ces pratiques, Cœur de Nacre prévoit un accompagnement au travers d'**ateliers, réunions d'informations**, qui, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, pourraient être proposés dès le printemps.

D'INFOS : www.coeurdenacre.fr, rubrique « Les déchets »

Retrouvez l'agenda complet des événements et manifestations sur :
www.douvres-la-delivrande.fr
communication@mairie-douvres14.com
www.facebook.com/mairiedouvresladelivrande
ET EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE AVEC CITYKOMI